



## Réunion des États parties

Distr. générale  
10 janvier 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Reprise de la vingt-huitième Réunion

New York, 15 janvier 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

### Élection de deux membres de la Commission des limites du plateau continental

## Liste des candidats à l'élection à la Commission des limites du plateau continental

### Note du Secrétaire général

1. Le 11 octobre 2018, en application du paragraphe 2 de l'article 2 de l'annexe II à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Secrétaire général a adressé une communication aux États parties à la Convention pour les informer que deux des sièges de la Commission des limites du plateau continental étaient vacants, l'un l'étant devenu à la suite de la démission de Wenzheng Lyu (Chine), le 25 juillet 2018, et l'autre étant l'un des sièges attribués aux États d'Europe orientale<sup>1</sup>.
2. Dans sa communication, le Secrétaire général a demandé aux États parties de présenter des candidatures afin de pourvoir deux sièges vacants, l'un attribué aux États d'Asie et du Pacifique et l'autre aux États d'Europe orientale.
3. À la date de clôture du dépôt des candidatures, le 10 janvier 2019, le Secrétaire général avait reçu deux candidatures. En application du paragraphe 2 de l'article 2 de l'annexe II à la Convention, il a établi dans l'ordre alphabétique une liste de tous les candidats ainsi désignés, que l'on trouvera ci-après. Il est également précisé dans la liste si les États ayant proposé un candidat se sont engagés à prendre en charge les frais supportés par celui-ci, conformément au paragraphe 5 de l'article 2 de l'annexe II à la Convention (SPLOS/303, par. 79). La notice biographique des candidats est publiée sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer<sup>2</sup>.

---

\* SPLOS/L.80.

<sup>1</sup> Voir SPLOS/325.

<sup>2</sup> Voir [www.un.org/depts/los/meeting\\_states\\_parties/meeting\\_states\\_parties.htm](http://www.un.org/depts/los/meeting_states_parties/meeting_states_parties.htm).



---

<i>Nom et nationalité</i>	<i>État partie ayant proposé la candidature</i>	<i>Prise en charge des dépenses engagées par le (la) candidat(e) (voir par. 5 de l'article 2 de l'annexe II à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer)</i>
KHANBARI, Khaled Mohammed (Yémen)	Yémen	√
TANG, Yong (Chine)	Chine	√

---

4. L'élection aura lieu lors de la reprise de la vingt-huitième Réunion, le 15 janvier 2019, selon la procédure décrite dans le document publié sous la cote [SPLOS/325](#).